

**INSCRIPTIONS 2025/2026 : LES ACTIVITES : A LIRE ATTENTIVEMENT**

**Reprise des Activités : Lundi 22 septembre 2025**

Lors de votre commande, **vous pourrez choisir 6 activités** parmi le panel proposé avec quelques particularités pour certaines activités.

- ❖ **3 activités** sont proposées avec **un supplément financier** pour la saison 2025/2026 :
  - **Tir à l'Arc** : 10 € pour les consommables, avec une option pour le prêt de l'arc : 20 €
  - **Taï-Chi** : 10 € pour la prise en charge des frais de déplacement de l'animatrice qui vient de Damparis
  - Entrée des **thermes** de Salins-Les-Bains (Abonnement 10 entrées : tarif remisé)
- ❖ **4 activités** optionnelles peuvent s'ajouter aux 6 activités choisies :
  - **Ski de fond** : activité saisonnière
  - **Raquettes à neige** : activité saisonnière, uniquement si vous pratiquez la randonnée de niveau RP3 à RP 9 ou la marche nordique
  - **Initiation informatique** (Voir dispositions particulières avec AMIUS)
  - Activités aquatiques à l'**Espace TALAGRAND** : Tarifs remisés sur présentation de la licence

❖ **Les activités à JAUGE fixe (FIFO) ou avec liste d'attente (FIFO avec liste d'attente)**

Certaines activités **sont limitées en place** avec une liste d'attente qui est gérée au fil de l'année en fonction des places qui se libèrent.

Après la campagne d'inscription, nous gérons manuellement les listes d'attente : il est donc très important de nous faire connaître toute interruption d'activité car cela nous permet de faire remonter la liste d'attente.

En cas d'absence **non justifiée** à plus de **quatre** séances consécutives, l'adhérent sera informé qu'il ne pourra plus participer à l'activité et sera remplacé par un autre adhérent en liste d'attente.

**TRES IMPORTANT** : vous devez informer l'animateur (qui, en général donne ses coordonnées en début d'année) de vos absences

*et non le secrétariat qui ne peut pas gérer les absences des 1 000 adhérents !*

- ❖ **Les lieux de RV** peuvent changer selon le lieu de départ de l'activité, la météo, la présence ou non de l'animateur(trice) : Pensez à consulter et cliquer sur le lien : [SITE RSGD](#) !
- ❖ **Paiement** : Vous avez la possibilité de régler votre commande par **CB** (fortement conseillé si vous faites votre commande en ligne) ou par **chèque** à l'ordre de RSGD

**Si le chèque n'est pas déposé dans les 7 jours qui suivent la commande au local de la RSGD, votre commande sera refusée.**

**Attention** : le délai de rétraction n'est plus en vigueur depuis cette année : aucune possibilité d'annuler sa commande.